



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Capricorne asiatique

Anaplophora Glabripennis

Danger sanitaire de 1ère catégorie



DRAAF
Direction régionale de l'alimentation,
De l'agriculture et de la forêt



Historique du foyer de Divonne lès Bain

- 16 août 2016 : Signalement de la découverte d'un capricorne asiatique sur la terrasse d'une résidence
- 25 août 2016 : Identification *Anoplophora glabripennis* par ANSES et Information DGAI
- 1ere prospection le 08 septembre 2016
=> érables contaminés rue des marronniers
=>=>capture de 2 adultes

Surveillance réglementaire et mesures de lutte

Annexe IA1 de la Directive 2000/29/CE

Mesures d'urgence UE : décision 2015/893/EU

Arrêté du 28 mai 2003 modifié relatif à la lutte

- Mise en place de périmètres :
 - 20m autour arbres infestés : abattage de tous les arbres spécifiés
 - 100m : abattage de tous les arbres spécifiés avec possibilité de dérogation
 - 2km : prospection et géorefencement de tous les arbres

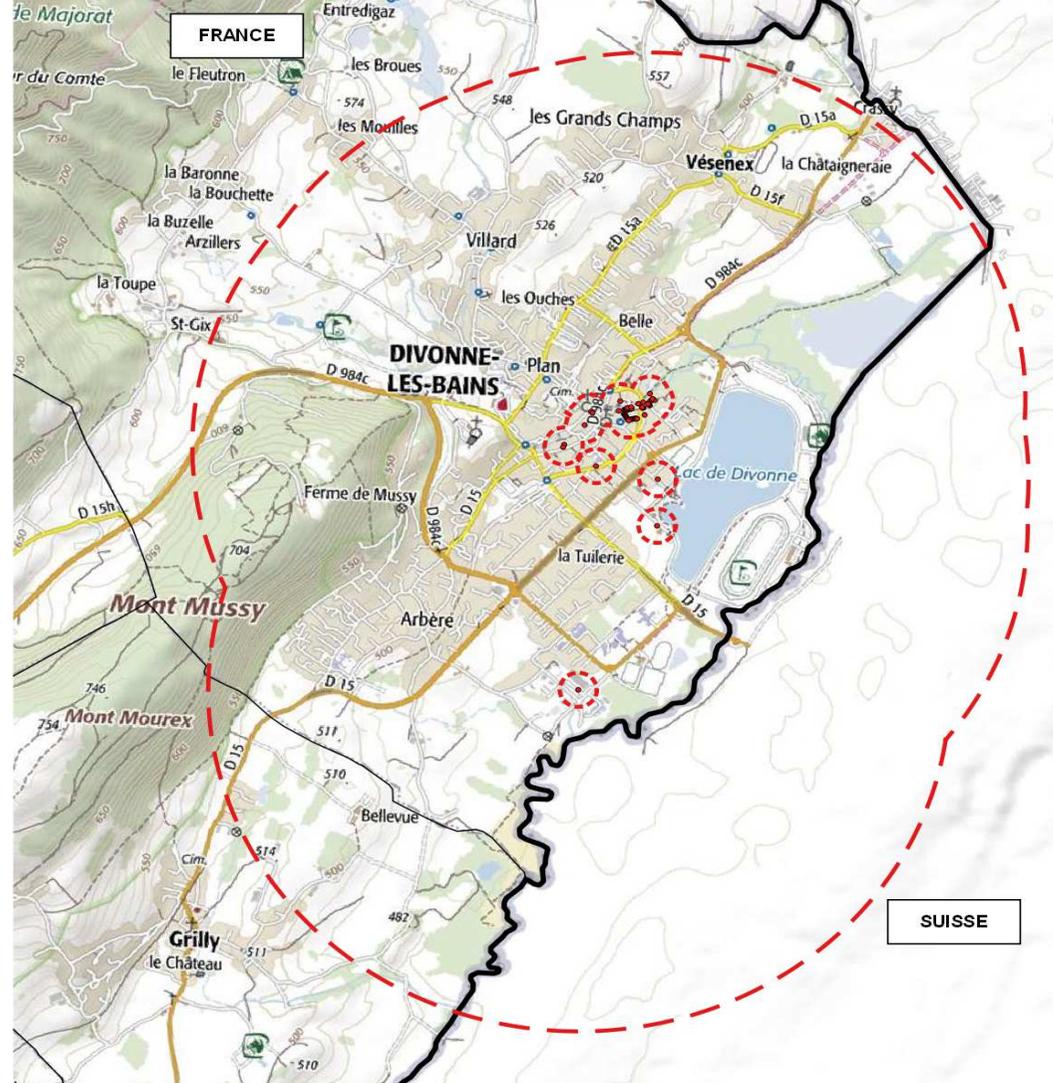
Bilan 2017

- 03 au 14 avril : prospection avec les chiens
- Abattage des arbres chez les particuliers situés dans les rayons de 100m
- Poursuite du géo-référencement (FREDON)
- Présentation dans les écoles
- Automne 2017 : 2 semaines de prospection avec les chiens
- Découverte d'un nouvel arbre infesté

2018

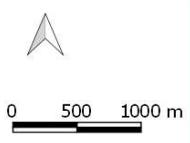
Ajustement du périmètre

- Poursuite du géoréférencement (FREDON)
- Surveillance adaptée
 - * visuelle (FREDON)
 - * chiens renifleurs
 - * grimpeurs (ONF)



**DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISET**
Pôle analyse territoriale

Date de création : 24 novembre 2017
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et FREDON Rhône-Alpes (2016, 2017), DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (2016, 2017), ©IGN



- zone infestée
- zones délimitées
- zone de 100 m autour de la zone infestée
- zone de 2 km autour de la zone infestée
- limite de commune française
- frontière internationale